



CLASSIQUES
GARNIER

GOUX (Jean-François), « Annexe I. Les agrégats monétaires », *D'où vient l'argent ?. Des banques, de la Banque centrale, de la planche à billets, du Trésor, des marchés...*, p. 147-148

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-14728-2.p.0147](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-14728-2.p.0147)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2023. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ANNEXE I

Les agrégats monétaires¹

On appelle agrégat monétaire, une mesure de la quantité de monnaie en circulation dans un espace donné. Ils sont construits sur une base harmonisée au niveau européen. La définition repose sur les trois éléments suivants :

- une définition harmonisée du secteur émetteur de monnaie : les institutions financières monétaires (IFM)² ;
- une définition harmonisée du secteur détenteur de monnaie : les non-IFM résidents de la zone euro ;
- une définition harmonisée des catégories d'exigibilités (actifs à caractère monétaire) des IFM.

La Banque Centrale Européenne détermine ainsi trois agrégats monétaires :

- un agrégat étroit (M1) ;
- un agrégat intermédiaire (M2) ;
- un agrégat large (M3).

Le contenu est le suivant :

- M1 = billets + pièces + dépôts à vue ;
- M2 = M1 + dépôts à terme d'une durée inférieure ou égale à 2 ans + dépôts remboursables avec un préavis inférieur ou égal à 3 mois ;
- M3 = M2 + pensions + titres d'OPCVM monétaires et instruments du marché monétaire + titres de créance d'une durée initiale inférieure ou égale à 2 ans.

1 Pour plus de détails, voir Jean-François Goux, *Macroéconomie monétaire et financière*, Economica, 7^e édition, 2013.

2 Sous l'appellation IFM, la BCE retient : les Banques centrales, les établissements de crédit résidents et les autres institutions financières ayant des activités de gestion de dépôts.

Ces agrégats ne comprennent que les positions des résidents de la zone euro auprès des IFM de la zone euro. Ils sont établis officiellement depuis janvier 1999 et libellés en euros. (*cf.* fig. 4, p. 54).

Les agrégats monétaires permettent de mesurer la quantité de monnaie dans le but d'en contrôler l'évolution.

M1 correspond à la monnaie dans sa forme élémentaire : manuelle et scripturale. Ce sont des disponibilités monétaires qui servent directement d'instrument de paiement. Cet agrégat correspond à la monnaie au sens courant du terme. L'agrégat M2-M1 représente la quasi-monnaie composée essentiellement de comptes sur livret (du type du livret de caisse d'épargne), à vue et non transférables. On y trouve également certains dépôts à terme (comptes bloqués pendant une certaine période et rémunérés en conséquence). Ces comptes sont faiblement rémunérés. M3-M2 est composé des autres placements liquides ou à court terme. Sont ainsi inclus dans cette rubrique les OPC (organismes de placement collectif) à court terme : SICAV monétaires, FCP à court terme, sans risque en capital et à rémunération plus élevée. Ces produits se sont partiellement substitués dans le portefeuille des agents non financiers aux placements liquides gérés par les institutions financières. M3 est aujourd'hui désigné comme la masse monétaire.

Les agrégats de monnaie regroupent désormais les moyens de paiement classiques plus les placements financiers susceptibles d'être aisément et rapidement transformés en moyens de règlement sans risque important de perte en capital. Ce sont tous des actifs liquides. L'objectif est donc de regrouper, dans des rubriques homogènes, mesurables avec précision et contrôlables finement, la monnaie et ses substituts proches dans un ordre de liquidité décroissante.

L'établissement des agrégats de monnaie par les services de la Banque Centrale Européenne n'est évidemment pas un pur exercice statistique, bien que cette motivation ne soit pas absente. Il s'agit, avant tout, de suivre l'évolution de la masse monétaire, dans ses diverses composantes, afin d'en contrôler la croissance. Actuellement, le contrôle exercé par la BCE sur ces agrégats est de plus en plus lâche.